

DEPARTEMENT DE HAUTE-CORSE

Commune de PENTA DI CASINCA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois le 14 Mars et à 18H30 le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville de Folelli, sous la présidence de M. Yannick CASTELLI, Maire. Le Secrétariat est assuré par Mme HOURTOLOU Marguerite.

Présents (15) : ANGELINI Nathalie, CASANOVA Gérard, CASTELLI Yannick, FINIDORI Jean Pierre, GANDOIN Sylviane, GERONIMI Vital, HOURTOLOU Marguerite, LAURELLI Sébastien, LEPORATI Maryline, MITRIDATI Dominique, OTTOLENGHI Enzo, SAMARTINI Jean-Felix, SOULLARD Patricia, SOULLARD Sylvie, RAFFALLI Muriel.

Absents (8) : CERANI Rachel, CERVETTI Michel, FRANCESCHI Jean Marc, LIMONGI André, MATTEI Dominique, MARTZOLFF Myriam, PACO dos SANTOS Sandrine, SUZZONI Stéphanie.

Pouvoirs (1) : CERANI Rachel donne pouvoir à ANGELINI Nathalie

Mbres du Conseil Municipal : 23	Mbres en exercice : 23	Mbres ayant pris part à la délibération : 16	Séance du 14 Mars 2023	Convocation le 09 Mars 2023
---------------------------------	------------------------	--	------------------------	-----------------------------

Pour : 16 Contre : 00 Abstention : 00

Objet : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022 au Budget de l'eau

Le Maire, après avoir pris connaissance du compte de gestion du percepteur et entendu le compte administratif 2022 du budget de l'eau (M 49) et constatant que :

- le Compte Administratif 2022 présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2021	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	110 894,97 €		- 12 054,20 €	(D) 4 290,00 € (R) 0.00 €	- 4 290,00 €	94 550,77 €
FONCT	2 743,18 €	0.00 €	- 4 630,10 €			- 1 886,92 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement est à prendre en compte dans l'affectation du résultat. S'il est positif il sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (affectation à l'article 1068).

Décide d'affecter le résultat comme suit :

DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	1 886,92 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0.00 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0,00 €
Affectation du déficit reporté de fonctionnement (ligne 002)	1 886,92 €
Total affecté au c/ 1068 :	0.00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	
Déficit à reporter (ligne 002)	0.00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé le registre les membres présents.

Penta di Casinca, le 14 Mars 2023

Le Maire
Yannick CASTELLI

